

COMMUNE DE BON-ENCOTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 10 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 3 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, Mr MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, Mme DELESCLUSE Pauline, M. BRUNOT Philippe, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Était représenté :

- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent.
- Monsieur COUDERC Patrick pouvoir à Monsieur GALABERT Vivian.

Absent :

- Monsieur MESTRE Didier.

Madame Pierrette VILLA a été désignée secrétaire de séance.

2020.45 - OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Mes Chers Collègues,

Le réseau des élus correspondants Défense, mis en place depuis 2002, regroupe des Conseillers Municipaux désignés au sein de chaque commune qui ont vocation à développer le lien Armée – Nation.

Le Correspondant Défense est également, pour sa Commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Au sein du département, ce réseau est animé par le Délégué Militaire départemental adjoint qui réunit une fois par an, par arrondissement, les élus correspondants Défense.

Madame Le Maire propose de désigner un correspondant Défense, à savoir la personne ci-après pour représenter la Commune auprès de la Délégation Militaire Départementale :

- Vivian GALABERT

Je vous remercie,

Pascal RAYSSAC propose la candidature et celle de Monsieur Philippe BRUNOT.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Se sont portés candidats pour le correspondant défense :

Vivian GALABERT

A obtenu : Pour : 21 voix Abstentions : 7 (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL).

Philippe BRUNOT

**A obtenu : Pour : 4 voix Abstentions : 3 (M. VINDIS, Mme BARRAULT, M. VIDAL)
Contre : 21 (Mme LAMY, M. AMELING, Mme ANNETTE-OGIER, Mme CHATOT, Mr MOINEAU, Mme TREY D'OUSTEAU, Mr BIELLE-BIARREY, Mme VILLA, Mme PAILHORIES, Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme FERRAND, M. ROULET, M. GALABERT, M. VALERO, Mme TABANON, M. GABEN, M. JEANNE, Mme LAFFAGE, Mme DELESCLOSE, M. DEGUIN, M. COUDERC).**

Est déclaré élu et désigné :

- Vivian GALABERT.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 17 juillet 2020

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

Laurence L...

